



Ville de CHAMPHOL

28300

Conseil Municipal

Séance du

8 AVRIL 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la **Salle du Conseil Municipal**, le 8 avril 2009 à 20 heures 30 sur la **convocation** et sous la **présidence** de Monsieur **Christian GIGON**, **Conseiller Général - Maire**.

Etaient présents :

Monsieur Christian GIGON, *Maire*,

Monsieur Didier HERCHE, Madame Patricia LACROIX, Monsieur Jacky STIVES, Madame Martine DEGRAIN, Monsieur André TAILLANDIER, Monsieur Patrick BEUGER, *Adjoint*.

Madame Mireille GILLON, Monsieur Rémi NOIRE, Madame Catherine LABBEY, Monsieur Claude MOREAU *Conseillers Municipaux Délégués*.

Mesdames, Isabelle HUBERT-HAURANT, Isabelle VAN PRAET-KERVILLE, Janine LAMIRAULT, Françoise PREVOTAT, Djamila GAULUPEAU, Nicole BARENTON

Messieurs Christian MALHERBE, Guy GUILLE, Daniel MASSON, Alain ELIE, *Conseillers Municipaux*.

Excusé avec pouvoir : Monsieur Erik BAUDRY donne pouvoir à Monsieur Christian GIGON

Excusé : Monsieur Freddy LOZANO

Secrétaire de séance :

Madame Catherine LABBEY

Date de la convocation du présent Conseil Municipal : le 3 avril 2009.

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11 février 2009 est approuvé.

Ordre du jour

Affaires traitées dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- Souscription d'un contrat de prêt de 440 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Centre pour le budget 2009.

A / FINANCES

a/ 1 - Compte Administratif 2008 : Approbation.

a/ 1-1 - Compte Administratif 2008 : Commune.

a/ 1-2 - Compte Administratif 2008 : Caisse des Ecoles.

a/ 2 - DECISION MODIFICATIVE : Tour d'Eure et Loir.

a/ 2-1 - DECISION MODIFICATIVE : Tour d'Eure et Loir.

a/ 2-2 - DECISION MODIFICATIVE : articles 001 et 1068.

a/ 3 - Reprise anticipée des résultats 2009.

a/ 4 - Renouvellement de la ligne de trésorerie.

a/ 5 - CAISSE D'EPARGNE : équipement d'un Terminal de Paiement Electronique.

a/ 6 - DISTRICT D'EURE ET LOIR DE FOOTBALL : attribution d'une subvention FFAFA pour la création d'un terrain de football synthétique.

a/ 7 - SENAT : attribution d'une subvention au titre du fonds parlementaire pour la création d'un terrain de football synthétique.

a/ 8 - CONSEIL GENERAL : attribution d'une subvention au titre du fonds départemental de péréquation 2008.

a/ 9 - CONSEIL GENERAL : attribution d'une subvention au titre du FDAIC pour l'aménagement d'une salle pour l'expression corporelle.

a/ 10 - CONSEIL GENERAL : attribution d'une subvention pour l'acquisition de matériel informatique mairie.

a/ 11 - PREFECTURE : indemnisation des communes dans le cadre de la délivrance des titres (carte d'identité et passeport).

a/ 12 - Caution pour prêt de matériel communal.

a/ 13 - CAISSE DES DEPOTS : information annuelle des garants.

a/ 14 - PREFECTURE : indemnités de gardiennage des églises communales.

a/ 15 - PREFECTURE : indemnité représentative de logement aux instituteurs pour l'année 2008.

a/ 16 - CHARTRES METROPOLE : Dotation de solidarité communautaire 2009.

a/ 17 - REGIE SPECTACLES : mise en place d'un débit de boissons.

a/ 18 - REGIE SPECTACLES : tarifs des ventes de denrées.

a/ 19 - SEIPC : convention d'éclairage pour le terrain de football en revêtement synthétique.

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- b/ 1 - CENTRE DE LOISIRS LA MIHOUE : organisation en régie.
- b/ 2 - CENTRE DE LOISIRS LA MIHOUE : tarifs.
- b/ 3 - ACCUEILS DE LOISIRS : conventionnement avec l'ANCV (chèques vacances).
- b/ 4 - CENTRE DE LOISIRS LA MIHOUE : création de postes d'animateurs.
- b/ 5 - MAIRIE : nouveaux horaires.
- b/ 6 - Création de 2 emplois saisonniers.
- b/ 7 - Indemnité forfaitaire complémentaire pour élection.
- b/ 8 - FORGET FORMATION : convention pour la formation au permis D + FIMO.
- b/ 9 - INSPECTION ACADEMIQUE : carte scolaire - Rentrée scolaire 2009.

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

- c/ 1 - DROIT DE PREEMPTION : 1 rue Marceau.
- c/ 2 - TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE : choix des entreprises.
- c/ 3 - CLOS PATY : participation au financement de 13 logements sociaux par le CIL.
- c/ 4 - CONSEIL GENERAL : Inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de randonnée (PDIPR).
- c/ 5 - RN 154 : vœu.
- c/ 6 - CHARTRES METROPOLE : composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges.
- c/ 7 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET (DDAF) : notification de décision concernant le lotissement « Les Bornes ».
- c/ 8 - Dénomination d'une rue.
- c/ 9 - SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS URBAINS DU BASSIN CHARTRAIN : desserte par les bus des rues de la Croix Jovet et Louis Blériot.

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

- d/ 1 - ORCHESTRE D'HARMONIE DE CHARTRES : contrat
- d/ 2 - SAMEDI RECREATIF DU 18 AVRIL : contrat pour l'animation.
- d/ 3 - REPAS DES AÎNES : contrat d'engagement pour l'animation.
- d/ 4 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET : demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux.
- d/ 5 - ECOLE ELEMENTAIRE « La Mihoue » : remerciements pour la subvention concernant la classe de neige.
- d/ 6 - THEATRES EN PERCHE : remerciements.
- d/ 7 - IME : remerciements pour la collecte de cartouches d'encre.
- d/ 8 - PELERINAGES
 - d/ 8-1- ASSOCIATION NOTRE DAME DE LA CHRETIENNE : pèlerinage de Pentecôte.
 - d/ 8-2- Pèlerinage de Pentecôte

- d/ 8-3- COLLEGE STANISLAS : pèlerinage de Pâques.
- d/ 9 - ASSOCIATION DE DEFENSE DU QUARTIER DE L'EPARGNE : pétition.
- d/ 10 - DIRECTION CENTRALE DE LA SECURITE PUBLIQUE : nomination d'un nouveau Commissaire de police.
- d/ 11 - FDSEA : renouvellement du bureau.
- d/ 12 -ASPTT DE CHARTRES : remerciements.
- d/ 13 - Etablissement Français du Sang (EFS) : Remerciements concernant la collecte du 18 mars 2009.
- d/ 14 - COMITE INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT (CIL) : changement d'adresse du siège social.
- d/ 15 - CAPEB : changement d'adresse du siège social.
- d/ 16 - FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN : gens du voyage.
- d/ 17 - GrDF : nouvelle adresse
- d/ 18 - ETS GUILLAUMIN / UTB : nouveau Président
- d/ 19 - Affaires diverses et questions diverses.
-

Je vous propose de rajouter ce soir un projet de délibération nécessaire pour la réalisation de notre nouveau terrain de football sous le N : a / 19 - Eclairage de l'aire de jeux.

Accord unanime des membres du Conseil Municipal.

A ce même titre, Monsieur le Maire présente le dossier de la souscription d'un emprunt suite à une consultation de **440 000** Euros pour la réalisation du terrain de sports et de la salle de danse.

Affaire traitée dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

- **Souscription d'un contrat de prêt de 440 000 € auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre pour le budget 2009**

Le Maire de la Commune de CHAMPHOL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2008 déléguant à Monsieur le Maire la totalité des missions complémentaires mentionnées à l'article précité du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le besoin de financement pour la **création d'un terrain de football en revêtement synthétique et l'aménagement d'une salle de danse,**

Après avoir consulté plusieurs organismes bancaires, la proposition mieux-disante de la Caisse d'Épargne Loire - Centre a été retenue,

DECIDE

Article 1 : Pour le financement des travaux de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Loire-Centre un prêt d'un montant de 440 000 € dans les conditions suivantes :

- Durée : 20 ans
- Taux d'intérêt : fixe à 4,50 % réduit à 4,25 %
- Périodicité des échéances : annuelle
- Échéances constantes

Article 2 : Monsieur le Maire de Champhol est habilité à signer ce contrat et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à la demande de versement des fonds, dans les conditions prévues par le contrat.

A / FINANCES

a/ 1 - Compte Administratif 2008 : Approbation.

Messieurs **Christian GIGON** et **Rémi NOIRE** présentent les différents Comptes Administratifs de la Commune qui sont la copie conforme des informations présentées le 11 février dernier lors du vote du « projet » de **BUDGET 2009**.

a/ 1-1 - Compte Administratif 2008 : Commune.

Section d'investissement :

- Bordereaux de mandats d'une valeur de **683 861,91 Euros**
- Bordereaux de titres de recettes d'une valeur de **729 366,67 Euros**

Section de fonctionnement :

- Bordereaux de mandats d'une valeur de **2 079 171,14 Euros**
- Bordereaux de titres de recettes d'une valeur de **2 290 239,52 Euros**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

		Dépenses 2007	Dépenses 2008
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	222 167,39 €	180 181,25 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	150 850,88 €	171 012,73 €
Opérations	Total des chapitres par opérations	505 978,48 €	297 584,58 €
Chapitre 040			35 083,35 €
TOTAL		878 996,75 €	683 861,91 €

Recettes

		Recettes 2007	Recettes 2008
Chapitre 10	Dotations	192 441,56 €	292 032,66 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	403 070,81 €	217 774,73 €
Chapitre 16	Emprunts	370 477,27 €	86,45 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	11 741,10 €	
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements...)	38 865,72 €	219 472,83 €
TOTAL		1 016 596,46 €	729 366,67 €

RESULTAT DE L'EXERCICE EN INVESTISSEMENT = 45 504,76 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

		Dépenses 2007	Dépenses 2008
Chapitre 011	Charges à caractère général	460 916,12 €	514 527,67 €
Chapitre 012	Charges de personnel	1 057 582,91 €	1 043 584,48 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	220 565,27 €	208 892 €
Chapitre 66	Charges financières	80 632,24 €	84 248,23 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	3 035,31 €	8 445,26 €
Chapitre 042	Dotations aux amortissements...	38 865,72 €	219 472,83 €
TOTAL		1 861 597,57 €	2 079 171,14 €

Recettes

		Recettes 2007	Recettes 2008
Chapitre 013	Charges de personnel	19 175,52 €	13 372,93 €
Chapitre 70	Produit des services et des domaines	147 890,83 €	157 524,79 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	998 178,90 €	1 014 636,30 €
Chapitre 74	Dotations subventions et participations	791 082,96 €	836 610,24 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	59 293,49 €	63 441,14 €

Chapitre 76	Produits financiers	5,18 €	5,32 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	11 240,19 €	169 565,45 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre budgétaires de transfert entre section		35 083,35 €
	TOTAL	2 026 867,07 €	2 290 239,52 €

RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT = 211 068,38 €

Le Compte Administratif de la Commune de CHAMPHOL au titre de l'exercice 2008 présente pour les deux sections un excédent de 256 573,14 Euros.

a/ 1-2 - Compte Administratif 2008 : Caisse des Ecoles.

Le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles se présente comme suit au 31 décembre 2008 :

Section de fonctionnement :

- Dépenses de fonctionnement = 33 728,28 Euros
- Recettes de fonctionnement = 31 308,48 Euros
- **Résultat de l'exercice** = - 2 419,80 Euros

A ce résultat de l'exercice 2008, s'ajoute l'excédent de fonctionnement 2007 reporté de 3 782,28 Euros.

Le Compte Administratif de la Caisse des Ecoles de CHAMPHOL au 31 décembre 2008 présente donc un excédent de fonctionnement cumulé de 1 362,48 Euros.

Après que Monsieur **Christian GIGON**, Maire, soit sorti de la salle des délibérations, comme le stipule le Code Général des Collectivités Locales,

Monsieur **André TAILLANDIER**, Doyen d'âge du Conseil Municipal, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ces Comptes Administratifs 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **VOTE** les Comptes Administratifs 2008 de la Commune de CHAMPHOL, et de la Caisse des Ecoles conformément aux Comptes de Gestion 2008 du Receveur Municipal.
- **ADOpte** les Comptes Administratifs 2008 de la Commune de CHAMPHOL, et de la Caisse des Ecoles incluant les reports des excédents d'investissement et de fonctionnement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer les documents précités.
-

Monsieur **André TAILLANDIER** demande à Monsieur le Maire de reprendre sa place dans la salle des délibérations et lui présente les félicitations du Conseil.

Monsieur **Christian GIGON** : « *Il est clair qu'elles doivent être partagées* ».

a/ 2 - DECISIONS MODIFICATIVES

a/2 -1 - DECISION MODIFICATIVE : Tour d'Eure et Loir.

Vu les crédits prévus à l'article 6232 (Fêtes et cérémonies) du budget 2009 pour l'arrivée d'une étape du tour d'Eure et Loir Espoirs le 13 juin 2009,

Vu la nécessité de transférer ces crédits à l'article 6574 (subvention de fonctionnement aux associations...),

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous

Article 6232 Fonction 0	Article 6574 Fonction 0
- 2 200 €	+ 2 200 €

Monsieur **Christian GIGON** : « *J'invite le conseil à être présent dès 11 heures le 13 juin prochain, rue Louis Blériot* »

Monsieur **Christian GIGON** et **Didier HERCHE** : « *Nous avons sollicité des organisateurs une arrivée et non comme il y a environ quatre années un départ – rue Jean Moulin - et il est clair que nous ne donnerons notre accord à une nouvelle arrivée pas avant quatre nouvelles années* »

a/ 2-2 - DECISION MODIFICATIVE : articles 001 et 1068.

Vu l'incompréhension entre la Trésorerie Principale de Chartres Banlieue et les services de la mairie au titre des frais annexes de l'acquisition de la CLIO RENAULT (carte grise),

Vu la demande de la Préfecture d'Eure et Loir,

Vu la nécessité en conséquence de procéder à une modification - régularisation du budget 2009,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter les montants suivants aux programmes mentionnés ci-dessous :

Article 001 Fonction 0	Article 1068 Fonction 0
- 126 €	+ 126 €

Monsieur Christian GIGON : « *Suite à l'imputation de la valeur de la carte grise de la voiture CLIO sur le même chapitre que la valeur de la voiture elle même , Monsieur le Trésorier principal nous a indiqué laisser cette imputation , mais suite au vote du projet de BUDGET 2009 , une note informative contradictoire a été transmise aux services collectivités locales de la Préfecture d'Eure et Loir . Cette note nous induit de vous proposer ce projet de délibération a/ 2-2 pour rééquilibrer notre BUDGET 2009»*

a/ 3 - Reprise anticipée des résultats 2009.

Vu le Compte de Gestion 2008 établi par la Trésorerie Principale,

Vu le tableau de calcul des résultats cumulés et corrigés 2008 (résultat de fonctionnement cumulé de 211 068,38 € et résultat d'investissement cumulé de 139 662,10 €),

Vu l'état des restes à réaliser du 31/12/2008 (268 176,25 € en dépenses et 304 725,31 € en recettes),

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2008, le tableau de reprise anticipée des résultats ainsi que l'état récapitulatif des restes à réaliser,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces documents.
-

a/ 4 - Renouvellement de la ligne de trésorerie.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 mars 2008 validant l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le financement du fonds de roulement pour un montant de 300 000 Euros auprès de la Caisse d' Epargne, pour une durée de 1 an,

Vu la nécessité de renouveler cette ligne de trésorerie,

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le renouvellement d'une ligne de trésorerie pour un montant de **300 000 Euros** auprès de la Caisse d' Epargne, pour une durée d'**un an** au taux d'intérêt **EURIBOR 1 semaine + marge de 0,80%**.

Madame Catherine LABBEY : « *Que signifie le taux EURIBOR ?* »

Monsieur Christian GIGON : « *c'est le taux de prêt entre les banques en Europe , je ne connais pas le taux actuel mais précédemment il était d'environ 1,5 / 1,8 %* »

a/ 5 - CAISSE D'EPARGNE : équipement d'un Terminal de Paiement Electronique.

Vu les différents paiements des administrés en Mairie pour les régies municipales (restaurant scolaire, Ilot Bleu, étude...),

Vu la proposition de la Caisse d'Epargne Loire-Centre pour la fourniture d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE),

Vu le coût des transactions, de la location, de l'entretien ou de l'acquisition eu égard aux potentiels d'opérations à intervenir,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de différer la mise en place d'un terminal en Mairie de Champhol.

Plusieurs conseillers demandent de solliciter d'autre banques.

a/ 6 - DISTRICT D'EURE ET LOIR DE FOOTBALL : attribution d'une subvention FFAFA pour la création d'un terrain de football synthétique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution par le District de football d'Eure et Loir d'une subvention de 65 000 € au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) pour la création d'un terrain de football synthétique.

a/ 7 - SENAT : attribution d'une subvention au titre du fonds parlementaire pour la création d'un terrain de football synthétique.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution par le Ministère de l'Intérieur (par l'intermédiaire de Monsieur BILLARD, Sénateur en accord avec les autres sénateurs d'Eure et Loir) d'une subvention de 10 000 € au titre du Fonds parlementaire pour la création d'un terrain de football synthétique.

Le conseil remarque cette subvention au titre du Fond parlementaire et Didier HERCHE rappelle que Joël BILLARD a été licencié au Foyer des jeunes de Champhol Football.

a/ 8 - CONSEIL GENERAL : attribution d'une subvention au titre du fonds départemental de péréquation 2008.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution par le Conseil Général d'une subvention de 25 949 € au titre du Fonds départemental de péréquation 2008 pour l'acquisition de matériel informatique, de quincaillerie, de tables, de chaises, d'un vidéoprojecteur, le remplacement d'une chaudière...

a/ 9 - CONSEIL GENERAL : attribution d'une subvention au titre du F.D.Ai.C pour l'aménagement d'une salle pour l'expression corporelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution par le Conseil Général d'une subvention de 30 000 € au titre du F.D.Ai.C 2009 concernant la réalisation d'une salle d'expression corporelle.

a/ 10 - CONSEIL GENERAL : attribution d'une subvention pour l'acquisition de matériel informatique mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution par le Conseil Général d'une subvention de **750 €** pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre de l'informatisation et la connexion internet de la Mairie.

a/ 11 - PREFECTURE : indemnisation des communes dans le cadre de la délivrance des titres (carte d'identité et passeport).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Préfecture en date du 26 février 2009 concernant l'indemnisation des communes dans le cadre de la délivrance des titres (cartes d'identités et passeports). Une dotation d'un montant de 3€ par titre dans la limite de 97,5 millions d'euros sera répartie entre les communes en fonction du nombre de titres qu'elles ont délivré en 2005, 2006, 2007 et 2008. Si le nombre total de titres émis ces quatre années est supérieur à 32,5 millions d'euros, la somme de 97,5 millions d'euros est répartie entre les communes proportionnellement au nombre de titres qu'elles ont émis en 2005, 2006, 2007 et 2008.

a/ 12 - Caution pour prêt de matériel communal.

Vu les demandes de la part d'associations, entreprises ou particuliers pour le prêt de matériel communal,

Vu la nécessité de mettre en place l'instauration d'une caution en échange du prêt de ces matériels,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** l'instauration d'une caution pour le prêt de matériel communal aux associations extérieures, aux entreprises et aux particuliers selon le tableau ci-dessous :

Matériel	Cautionnement
Plancher	100 €
Grille d'exposition	10 € la grille
Barrière de voirie	10 € la barrière
Stands neufs	150 € le stand
Stands anciens	100 € le stand

Madame Janine LAMIRAULT : « *Pour les associations de Champhol ?* »

Monsieur Christian GIGON : « *Non pour les associations extérieures uniquement , celles de Champhol versent déjà une caution annuelle pour l'ensemble des matériels – salles etc.....* »

a/ 13 - CAISSE DES DEPOTS : information annuelle des garants.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Caisse des dépôts en date du 19 février 2009 concernant le tableau annuel regroupant la liste des prêts auxquels la commune a accordé sa garantie (garantie accordée à des organismes sociaux : Immobilière Val de Loire et Chartres Habitat).

Monsieur Christian GIGON : « *Je me dois de vous rappeler qu'avant de rechercher la garantie de la Commune , la caisse du garantie du logement social – CGLS – interviendra et sans oublier que IVL est filiale du groupe 3F* »

a/ 14 - PREFECTURE : indemnités de gardiennage des églises communales.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la circulaire préfectorale n°2009-02-0007 du 18 février 2009 concernant les indemnités de gardiennage des églises communales. Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 468,15 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et de 118,02 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

a/ 15 - PREFECTURE : indemnité représentative de logement aux instituteurs pour l'année 2008.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la circulaire préfectorale n°2009-02-0010 du 24 février 2009 concernant l'indemnité représentative de logement aux instituteurs pour 2008 qui s'établirait à :

- **taux de base : 2 172 euros**
 - **taux majoré : 2 715 euros**
-

a/ 16 - CHARTRES METROPOLE : Dotation de solidarité communautaire 2009.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de CHARTRES METROPOLE en date du 30 mars 2009 concernant les montants définitifs de la dotation de solidarité communautaire au titre de l'exercice 2009.

La dotation de solidarité communautaire est répartie comme suit :

	Dotations 2008 (1)	Evolution DSC (2) = (1) x 2%	DSC 2008 (3)	DSC 2009 (4) = (2) + (3)
Champhol	45 421 €	908 €	12 530 €	13 438 €
Chartres	17 618 616 €	352 372 €	4 505 921 €	4 858 293 €
Le Coudray	668 106 €	13 362 €	131 709 €	145 071 €
Lèves	222 414 €	4 448 €	59 411 €	63 859 €
Lucé	4 877 283 €	97 546 €	1 080 230 €	1 177 776 €
Luisant	857 386 €	17 148 €	114 424 €	131 572 €
Mainvilliers	1 350 792 €	27 016 €	755 262 €	782 278 €
TOTAL	25 640 018 €	512 800 €	6 659 487 €	7 172 287 €

Plusieurs conseillers municipaux : « Malheureusement, il est difficile de parler de dotation de solidarité devant une évolution de 908 Euros ».

a/ 17 - REGIE SPECTACLES : mise en place d'un débit de boissons.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2009 créant une régie de recettes pour les droits d'entrée des spectacles organisés par la Commune,

Vu le souhait de la Commission Culture de mettre en place un débit de boissons lors des spectacles et manifestations organisés par la Commune,

Vu la nécessité de modifier la régie spectacles,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la mise en place d'un débit de boissons lors des spectacles et manifestations organisés par la Commune,
 - **DECIDE** son rattachement à la régie de recettes pour les droits d'entrée des spectacles,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document s'y référant.
-

a/ 18 - REGIE SPECTACLES : tarifs des ventes de denrées.

Vu le souhait de la Commission Culture de proposer des boissons et de la nourriture lors des spectacles organisés par la Commune,

Vu la régie de recettes pour les spectacles créée par la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2009 et modifiée par la délibération du 8 avril 2009,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessous :

Sodas	1,50 €
Eau	0,50 €
Pâtisseries/viennoiseries	1,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

a/ 19 - S.E.I.P.C : convention d'éclairage pour le terrain de football en revêtement synthétique.

Vu la création d'un terrain de football en revêtement synthétique au stade Paul Doublet,

Vu la Convention Générale signée entre la Commune et le SEIPC,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** la proposition faite par le S.E.I.P.C. :

Opération : Eclairage du terrain de football

Fourniture et pose de 4 mâts de 22m équipés de 4 projecteurs de 2000 W.
Tranchées et fourniture des câbles.

Montant prévisionnel de l'opération : 104 051,99 Euros TTC

Nombre d'annuités : 5 annuités soit 12 110,40 Euros/an

Subvention SEIPC : 43 500 Euros (50% du montant HT des travaux)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention particulière à intervenir avec le S.E.I.P.C., ainsi que l'avenant financier : la convention particulière fera l'objet après réalisation et règlement des travaux par le S.E.I.P.C., d'un avenant dit « financier » qui fixera, au vu du montant réel des travaux, l'échéancier de remboursement.

B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

b/ 1 - CENTRE DE LOISIRS LA MIHOUE : organisation en régie.

Vu l'organisation d'un Centre de loisirs primaire « **la Mihoue** » pour le mois de juillet sur la Commune,

Vu la fin de la convention entre la Commune et les PEP le 31 décembre 2008 pour la gestion de ce Centre de loisirs,

Vu le souhait de la Commune d'organiser pour le mois de juillet le Centre de loisirs « La Mihoue » en régie,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'organisation du Centre de Loisirs « La Mihoue » en régie pour le mois de juillet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

b/ 2 - CENTRE DE LOISIRS LA MIHOUE : tarifs.

Vu la décision d'organiser un centre de loisirs primaire en régie pour le mois de juillet,

Vu la décision de la Commission des Finances du jeudi 2 avril 2009,

Tranche	Revenus nets mensuels	Participation familiale : Forfait 5 j en EUROS	Participation familiale : Forfait 4 j en EUROS (semaine 29)
1	0 à 1000 €	30.50	24.40
2	1001 à 1500 €	33.00	26.40
3	1501 à 2000 €	38.00	30.40
4	2001 à 2500 €	43.00	34.40

5	2501 à 3000 €	52.50	42.00
6	3001 à 3500 €	59.50	47.60
7	3501 à 4000 €	66.75	53.40
8	4001 et au-delà	73.75	59.00

Repas, goûter et animations compris.

En l'absence de présentation des justificatifs concernant les revenus nets mensuels, la tarification la plus élevée sera appliquée.

Pour les familles dont plusieurs enfants fréquentent les structures (Ilot Bleu et La Mihoue), la participation familiale appliquée par enfant est celle correspondant à la tranche inférieure à celle des revenus nets mensuels (uniquement pour les enfants de Champhol).

Le Centre de Loisirs est réservé en priorité aux enfants de Champhol. En fonction des places disponibles, il est ensuite ouvert aux enfants des autres communes au tarif le plus élevé.

Les règlements s'effectueront à la semaine. Toute absence non justifiée par un certificat médical sera facturée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs ci-dessus pour le Centre de loisirs « La Mihoue ».
- **DECIDE** son rattachement à la régie de recettes regroupant la location des salles municipales, le matériel communal, le restaurant scolaire, l'étude surveillée, le Centre périscolaire.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Monsieur André TAILLANDIER : « *Je me permets de redire mon interrogation précisée lors de la commission des finances relative à la valeur de la participation des familles pour la tranche 1* »

Madame Martine DEGRAIN : « *Actuellement nous n'avons pas de famille en tranche 1.* »

Monsieur Christian GIGON : « *En cas de famille en tranche 1, nous présenterons en 2009 un dossier en liaison avec Patricia LACROIX au CCASS de la Commune* »

Madame Patricia LACROIX : « *Est-il possible de recevoir des chèques CAF ?.* »

Madame Martine DEGRAIN : « *Normalement non* »

b/ 3 - ACCUEILS DE LOISIRS : conventionnement avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances).

Vu l'organisation d'un accueil de loisirs à l'Ilot bleu pour les périodes de vacances et à la Mihoue pour le mois de juillet,

Vu la demande des familles de pouvoir régler les prestations au moyen des chèques-vacances,

Vu la nécessité de mettre en place une convention avec l'ANCV pour une période de 5 ans afin de pouvoir accepter les chèques-vacances en paiement,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) pour une période de 5 ans afin de pouvoir accepter les chèques-vacances en paiement.
 - **ACCEPTÉ** les chèques-vacances uniquement pour l'**accueil de loisirs** à l'Ilot bleu pour les périodes de vacances et à la Mihoue pour le mois de juillet.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

b/ 4 - CENTRE DE LOISIRS LA MIHOUE : création de postes d'animateurs.

Vu l'organisation du centre de loisirs « La Mihoue » pour le mois de juillet,

Vu la nécessité de recruter 3 animateurs en contrat pour besoin occasionnel,

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTÉ** la création de 3 emplois occasionnels d'adjoint d'animation territorial 2^{ème} classe à temps complet à compter du 3 au 31 juillet 2009.
 - **DECIDE** que la rémunération est fixée à IB 297 - IM 290 ou à IB 298 - IM 291 en fonction du diplôme de l'animateur.
 - **HABILITE** l'autorité territoriale à recruter 3 agents contractuels pour pourvoir ces emplois.
-

b/ 5 - MAIRIE : nouveaux horaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouveaux horaires de la mairie depuis le 1^{er} avril 2009 :

Lundi au vendredi de 10H à 12H et de 13H30 à 17H45
Samedi de 10H à 12H

b/ 6 - Création de 2 emplois saisonniers.

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,

Vu la nécessité de créer 2 emplois saisonniers d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe, en raison des besoins des services,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de créer deux emplois saisonniers d'Adjoint technique territorial 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1er mai 2009 jusqu'au 30 octobre 2009.
 - **DECIDE** que la rémunération est fixée à : IB 297 - IM 290.
 - **HABILITE** l'autorité territoriale à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois.
-

b/ 7 - Indemnité forfaitaire complémentaire pour élection.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87, 88, 111 et 136,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 précitée,

Vu le décret n 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de l'IFTS,

Vu l'arrêté ministériel du 27 février 1962, relatif à l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élection,

Vu les crédits inscrits au budget,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE D'INSTITUER** selon les modalités et suivant les montants définis dans l'arrêté du 27 février 1962 et du décret 2002-63, l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour les agents titulaires et non titulaires. Le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales.

b/ 8 - FORGET FORMATION : convention pour la formation au permis D + FIMO.

Vu la proposition d'une formation au permis D pour 1 Adjoint technique territorial,

Vu la nécessité de cette formation pour les besoins des Services,

Vu les différents devis,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTTE** la Convention entre l'entreprise FORGET FORMATION et la Commune pour la formation au permis D + FIMO d'un agent de la Commune pour un montant de 4 975,00 € TTC.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Monsieur Christian GIGON : « Il est urgent de mettre en œuvre ce dispositif »

b/ 9 - INSPECTION ACADEMIQUE : carte scolaire - Rentrée scolaire 2009.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de l'Inspection académique en date du 31 mars 2009 concernant la carte scolaire pour la rentrée 2009 : à l'école élémentaire « La Mihoue », une classe sera fermée.

C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE

c/ 1 - DROIT DE PREEMPTION : 1 rue Marceau.

Vu l'engagement de la Commune d'engager une réflexion globale sur les propriétés foncières du secteur de la Mairie de Champhol,

Il est utile de rappeler que la commune est propriétaire depuis 2005 du 4 rue de la Mairie et depuis 2000 avec une jouissance depuis octobre 2008 (fin de rente viagère) du 2 rue de la Mairie (propriété mitoyenne par le NORD de la Salle MARCEAU),

Vu les désagréments sonores lors des manifestations de la Salle MARCEAU,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner (non attendue du Conseil Municipal) en date du 13 février 2009, reçue en Mairie le 20 février 2009 concernant la propriété sise au 1 rue Marceau de Monsieur Michel CHENARD (totalement mitoyenne de la salle principale de MARCEAU et dont la charpente repose sur un seul mur) pour un montant de 135 000 €.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2009 (reprenant le précédent droit de préemption) et approuvant l'institution d'un droit de préemption renforcé,

Vu le souhait de la commune d'exercer son droit de préemption afin d'acquérir cette propriété en vue d'agrandir la salle Marceau,

Vu l'accord du Bureau Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'exercer le droit de préemption urbain pour acquérir la propriété sise au 1 rue Marceau,

- **DECIDE** dans l'attente; des études, recherche de maîtrise d'œuvre, conception, appel d'offres, des recherches de financements, des diverses autorisations; **de louer** cette maison sise au 1 rue Marceau par un bail de 6 mois reconductibles,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.

Plusieurs Conseillers municipaux : « *Il est utile d'engager l'acquisition de cette demeure afin de réduire les nuisances dans la nuit des samedis lors des manifestations à la Salle MARCEAU* »

c/ 2 - TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE : choix des entreprises.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 février 2009 approuvant le Dossier de Consultation des Entreprises,

Vu l'avis d'appel public à concurrence en date du 14 février 2009 pour la création d'un terrain de football en synthétique,

Vu l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres en date du 31 mars 2009,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis consultatif de la commission d'appel d'offres en date du 8 avril 2009,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **RETIENT** les entreprises suivantes pour la création d'un terrain de football en synthétique :

Lots	Estimation HT	Entreprise retenue	Montant HT
N°1 Terrain synthétique	570 133,50 €	SPORTINGSOLS (variante 2)	513 652,26 €
N°2 Clôture et Main courante	60 449,00 €	AMEX	44 227,75 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

c/ 3 - CLOS PATY : participation au financement de 13 logements sociaux par le CIL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du Comité Interprofessionnel du Logement (CIL) en date du 3 mars 2009 concernant la participation au financement d'une construction neuve de 13 logements situés au « Clos Paty ». En contrepartie, 7 logements seront réservés sur ce programme.

c/ 4 - CONSEIL GENERAL : Inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de randonnée (PDIPR).

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'en application des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988, le Conseil Général d'Eure et Loir a décidé de réactualiser le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR). La Direction de l'agriculture, de l'environnement et de l'espace rural du Conseil Général a été chargée de réaliser cette remise à jour, afin d'inscrire au PDIPR tous les itinéraires de randonnée pédestre, équestre et VTT déjà édités par le Comité départemental du tourisme dans le cadre de sa politique départementale de promotion des activités de randonnée.

Le dit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la commune.

Aussi, le Président du Conseil Général sollicite, d'une part, l'avis du Conseil Municipal sur le projet de plan réactualisé et, d'autre part, une délibération sur l'inscription à ce plan des chemins ruraux concernés.

La présente délibération du Conseil Municipal annule et remplace les décisions prises antérieurement et relatives au PDIPR.

Conformément aux articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et à la circulaire du 30 août 1988, et après avoir pris connaissance de la carte représentant le tracé des itinéraires existant sur le territoire de la commune et proposés au projet de plan, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **EMET** un avis favorable sur le projet de plan présenté, en ce qui concerne les itinéraires traversant le territoire communal,

- **APPROUVE** l'inscription au PDIPR de l'Eure et Loir des chemins ruraux de la commune empruntés tout ou partie par ces itinéraires et figurant sur la carte annexée ; ces chemins portent les références cadastrales suivantes :

Statut de la voie	N° de voie	Nom de voie	N° sur la carte
Chemin rural	11	de Longsault à Fontaine Bouillant	Tr1.1
Chemin rural	11	de Longsault à Fontaine Bouillant	Tr1.2
Chemin rural	10	dit des Grands Vaux	Tr2.1
Chemin rural	16	dit des Rougerons	Tr3.1
Chemin rural	40	dit du Haut de l'Epine	Tr6.1
Chemin rural	25	dit Chemin du Chariot	Tr7.1
Chemin rural	25	dit Chemin du Chariot	Tr7.2
Chemin rural	34	dit du Goulet	Tr8.1
Chemin rural	1	-	Tr9.1

- **AUTORISE** la circulation non motorisée (pédestre, équestre, VTT) sur ces chemins, en la réglementant si besoin est ;
- **ACCEPTE** l'édition et la diffusion de ces itinéraires par le Comité départemental du tourisme, et leur maintenance par la structure à laquelle le Conseil Général confie cette mission, selon les prescriptions définies dans la charte officielle du balisage.

Le Conseil Municipal s'engage :

- A conserver aux chemins ruraux inscrits au PDIPR leur caractère public, ouvert et entretenu ;
- A empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;
- A ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés ; en cas d'interruption ou de projet de vente d'un chemin, il s'engage à en aviser le Conseil Général et à rendre aux itinéraires concernés un tracé équivalent afin de ne pas interrompre le cheminement ;
- A maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier ;
- A inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;
- A informer le Conseil Général de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits.

Il prend acte des points suivants :

- Afin de respecter le Droit de la propriété ainsi que la protection des espaces naturels, de la faune et de la flore, le Conseil Général s'engage à inclure sur tout document de promotion ou de description des itinéraires inscrits au PDIPR une charte du randonneur qui recommandera des consignes de bonne conduite. Ce règlement d'usage préconisera notamment de :
 - Ne pas s'écarter des chemins balisés,
 - Respecter la nature et la propriété privée,
 - Ne pas abandonner de détritrus, faire attention au feu,
 - S'assurer de la sécurité des circuits en période de chasse,
 - Respecter les autres utilisateurs de la nature,
 - Tenir les chiens en laisse.
- Le document administratif et technique du PDIPR sera directement consultable à l'Hôtel du département.

- Le Conseil Général transmettra chaque année à la préfecture et aux sous-préfectures la liste mise à jour des chemins inscrits au PDIPR et leur localisation. Les services de l'Etat pourront ainsi exercer leur rôle de veille lors d'éventuels projets d'aliénation ou de suppression de chemins.
- Le Conseil Général attire l'attention des communes sur la nécessité de respecter la charte d'agrément des circuits lors des éditions et rééditions. Cette charte préconise un certain nombre de critères de qualité et de sécurité reconnus au niveau national.
- Enfin, le Conseil Général attire l'attention des communes sur l'utilité de conserver les autres chemins ruraux qui, au-delà de la desserte locale, présentent bien souvent d'autres intérêts :
 - Promenade pour les habitants : chemins de ceinture autour du bourg et des hameaux,
 - Continuité d'un chemin venant de la commune voisine,
 - Accès à un élément de patrimoine bâti, culturel ou naturel,
 - Découverte des fonds de vallées, cheminement au bord des cours d'eau et accès aux rivières pour la pratique de la randonnée nautique,
 - Traversée de zones boisées,
 - Attrait paysager : point de vue sur un site, alignement d'arbres remarquables, chemins creux, etc.
 - Maintien de corridors biologiques pour la faune et la flore,
 - Intérêt historique : anciennes voies romaines, etc.

c/ 5 - RN 154 : vœu.

Depuis des dizaines d'années votre Conseil Municipal émet des vœux pour désenclaver notre Commune.

Depuis janvier 2004, avec la réalisation de la route départementale 823 sur l'emprise d'une partie de l'ancien projet de la rocade EST de Chartres et l'ouverture de la route sur l'ex base aérienne 122, notre commune possède deux accès importants.

Un débat public s'installe en septembre - octobre 2009 pour la réalisation d'une voie autoroutière sous concession ou d'une 2X2 voies à statut de route nationale de Nonancourt à Allaines (Nord/Ouest -Sud/Est) du Département d'Eure et Loir et passant sur le territoire EST de notre commune.

Cette voie nouvelle s'inscrit dans le paysage Champholois de NORD au SUD entre les ronds points (Soutine et Bois Musquet) à travers la RD 6.

Vu la suppression de l'entrée-sortie de la RN 154 sur la RD 6 dans le cas d'une voie autoroutière (CHAMPHOL- LEVES) au droit du giratoire SOUTINE,

Vu les conséquences induites à savoir :

- l'impossibilité pour cette nouvelle voie de soulager le trafic intra-muros de l'Agglomération Chartraine
- l'impossibilité de réduire la circulation sur la rue de Longsault (Rue sur les Communes de Champhol et de Lèves)

Vu la nécessité de solliciter dans les meilleurs délais des études afin de voir engager la réalisation de voies nouvelles afin de compléter la RD 823,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **SOUHAITE** la prolongation de la RD 823 afin de répartir le trafic sur divers axes suite à la suppression définitive de l'entrée - sortie de la RN 154 sur la RD 6 dans le cas d'une concession autoroutière.
 - **SOLLICITE** dans les meilleurs délais des études afin de voir engager la réalisation de voies nouvelles afin de compléter la RD 823.
-

c/ 6 - CHARTRES METROPOLE : composition de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2008 ne validant pas la nouvelle composition de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération de Chartres (Chartres Métropole),

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DEMANDE** la convocation de la C.L.E.T.C de la Communauté d'Agglomération de Chartres selon les modalités précédemment retenues pour le transfert des autres piscines.
-

c/ 7 - DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET (DDAF) : notification de décision concernant le lotissement « Les Bornes ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt en date du 24 mars 2009 relatif à l'avis favorable pour l'aménagement du lotissement des Bornes.

c/ 8 - Dénomination d'une rue.

Vu la réalisation du programme de la SCI Le Cap rue de Sèchecôte,

Vu la possibilité de dénommer la voirie de ce programme d'habitations « **Clos de Sèchecôte** »,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la dénomination du « **Clos de Sèhecôte** » et la numérotation des habitations du programme de la SCI Le Cap.
-

**c/ 9 - SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORTS URBAINS DU BASSIN CHARTRAIN :
desserte par les bus des rues de la Croix Jovet et Louis Blériot.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de Chartres Métropole en date du 2 avril 2009 concernant la desserte des nouveaux lotissements (rues de la Croix Jovet et Louis Blériot) par les bus de la ligne n°2.

D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES

d/ 1 - ORCHESTRE D'HARMONIE DE CHARTRES : contrat

Vu la décision des membres de la Commission Culture de mettre en place un spectacle pour les habitants de la Commune,

Vu la proposition de l'OHCAM pour l'organisation d'un concert au tarif de 360 Euros TTC,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention entre l'OHCAM et la Commune de CHAMPHOL concernant la représentation pour un concert le 7 mai 2009 pour un montant de 360 euros TTC.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 2 - SAMEDI RECREATIF DU 18 AVRIL : contrat pour l'animation.

Vu la décision des membres de la Commission Animation d'organiser un samedi récréatif pour les Aînés de la Commune en remplacement de la « Galette des Aînés »,

Vu la proposition de Monsieur **Jacky PIAT** pour l'organisation d'une animation musicale au tarif de 200 Euros TTC,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention entre Monsieur Jacky PIAT et la Commune de CHAMPHOL concernant l'animation musicale pour un samedi récréatif le 18 avril 2009 de nos Aînés pour un montant de 200 euros TTC.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 3 - REPAS DES AÎNES : contrat d'engagement pour l'animation.

Vu l'organisation du repas des Aînés le 18 octobre 2009,

Vu la proposition de Monsieur **Jean-Pierre MENAGER** pour l'animation musicale du repas des Aînés au tarif de 340 Euros TTC,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le contrat d'engagement entre Monsieur Jean-Pierre MENAGER et la Commune de CHAMPHOL concernant l'animation musicale pour le repas des Aînés le dimanche 18 octobre 2009 pour un montant de 340 euros TTC.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 4 - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET : demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux.

Vu le courrier émanant de la Direction départementale de l'agriculture et de la Forêt, en date du 26 mars 2009 sollicitant la location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux le lundi 18 mai 2009 afin d'organiser une réunion d'information relative à l'arrêté préfectoral concernant la gestion des vannages sur les rivières de l'Eure et de la Voise,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** à titre exceptionnel d'octroyer à titre gracieux la mise à disposition de l'Espace Jean Moulin le lundi 18 mai 2009 après-midi à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour l'organisation d'une réunion d'information.

 - **AUTORISE** Monsieur le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
-

d/ 5 - ECOLE ELEMENTAIRE « La Mihoue » : remerciements pour la subvention concernant la classe de neige.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements des professeurs des 3 classes de CM2 de l'école « La Mihoue » pour la subvention de la Commune concernant la Classe de neige à Cadéac (Hautes-Pyrénées) du 19 au 28 janvier 2009.

d/ 6 - THEATRES EN PERCHE : remerciements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de l'équipe de « Théâtres en Perche » pour le « chaleureux accueil » qui leur a été réservé lors de la représentation contes et humour du jeudi 12 mars 2009.

d/ 7 - IME : remerciements pour la collecte de cartouches d'encre.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements des élèves de l'IME de CHAMPHOL partis en classes de mer aux Sables d'Olonne (Vendée) grâce à la collecte des cartouches d'encre.

d/ 8 - PELERINAGES

d/ 8-1- ASSOCIATION NOTRE DAME DE LA CHRETIENTE : pèlerinage de Pentecôte.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'Association Notre Dame de la chrétienté en date du 13 février 2009 concernant le déroulement du 27^{ème} pèlerinage de Pentecôte de Notre Dame de Paris à Notre Dame de Chartres les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2009.

d/ 8-2- Pèlerinage de Pentecôte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Monsieur Philippe de BLOIS, Directeur de coordination du pèlerinage, en date du 26 février 2009 concernant le déroulement du pèlerinage de Pentecôte de Notre Dame de Chartres au Sacré-Cœur de Montmartre à Paris les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2009.

d/ 8-3- COLLEGE STANISLAS : pèlerinage de Pâques.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier du collège Stanislas de Paris concernant le déroulement du pèlerinage de Pâques à Notre Dame de Chartres le vendredi 10 avril 2009 par les élèves de ce collège.

d/ 9 - ASSOCIATION DE DEFENSE DU QUARTIER DE L'EPARGNE : pétition.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de l'Association de défense du Quartier de l'Epargne en date du 7 mars 2009 concernant une pétition lancée par l'association contre la construction d'un Zénith en centre ville dans le périmètre du projet « pôle gare ».

d/ 10 - DIRECTION CENTRALE DE LA SECURITE PUBLIQUE : nomination d'un nouveau Commissaire de police.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une note émanant de Monsieur Patrick MEYNIER, Directeur départemental de la sécurité publique d'Eure et Loir concernant le départ à la retraite du Commissaire Jean-Pierre AUTRAN. Il est remplacé par le Commissaire de police Marie PELTIER à compter du 1^{er} juillet prochain qui prendra ses fonctions définitives le 1^{er} septembre 2009.

d/ 11 - F.D.S.E.A : renouvellement du bureau.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de la FDSEA 28 en date du 16 mars 2009 concernant le renouvellement du bureau.

d/ 12 -A.S.P.T.T DE CHARTRES : remerciements.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de l'ASPTT de Chartres pour l'aide apportée par les services communaux lors du semi marathon de Chartres le week-end du 28-29 mars 2009.

d/ 13 - Etablissement Français du Sang (EFS) : Remerciements concernant la collecte du 18 mars 2009.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements adressés par l'Etablissement Français du Sang (EFS) site de Chartres pour le concours apporté par la Commune lors de la collecte organisée le 18 mars 2009 qui a permis d'accueillir 54 donateurs.

d/ 14 - COMITE INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT (C.I.L) : changement d'adresse du siège social.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du CIL en date du 31 mars 2009 concernant le transfert du siège social à compter du 14 avril 2009 à l'adresse suivante :

**5 rue Joseph Fourier
Jardin d'entreprises
28000 CHARTRES.**

d/ 15 - C.A.P.E.B : changement d'adresse du secrétariat.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du CAPEB (Fédération des artisans du Bâtiment d'Eure et Loir) en date du 25 mars 2009 concernant le transfert du secrétariat à l'adresse suivante :

**8 rue Gutenberg
28600 LUISANT**

d/ 16 - FOYER D'ACCUEIL CHARTRAIN : gens du voyage.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant du Foyer d'accueil chartrain en date du 30 mars 2009 concernant la suppression du service de domiciliation spécialisé pour les gens du voyage, ce service n'étant plus financé.

d/ 17 - GrDF : nouvelle adresse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier en date du 6 avril 2009 émanant de Monsieur SCHLOESING, Directeur territorial Chartres Eure et loir concernant la nouvelle adresse de GrDF :

**11 avenue de Sully
BP 30269
28005 CHARTRES CEDEX**

d/ 18 - ETS GUILLAUMIN / UTB : nouveau Président

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier émanant de Monsieur Jean-Robert GUILLAUMIN en date du 6 avril 2009 concernant son départ de l'entreprise à compter du 30 avril 2009 et la nomination de Monsieur Alain PINEAU en tant que Président de l'entreprise GUILLAUMIN et Directeur opérationnel d'UTB (l'entreprise Guillaumin étant devenue la filiale de la société UTB en juillet 2008).

d/ 19 - Affaires diverses et questions diverses.

Monsieur le Maire donne la parole aux délégués des différents syndicats pour un résumé des différentes réunions intervenues depuis la dernière réunion du conseil municipal et remercie ensuite les conseillers

La séance est levée à 0 h 05, le 9 avril 2009.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Catherine LABBEY.

Christian GIGON.

Vu Mesdames et Messieurs les **Adjoints**, Mesdames et Messieurs les **Conseillers délégués**,
Mesdames et Messieurs les **Conseillers** :